Département du Bas-Rhin **2026-1711-05**
Arrondissement
de Saverne

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 20
Nombre de pouvoirs : 1
Publié le 19 novembre 2026

Conseil municipal du 17 novembre 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNE-HEINTZ, maire.
Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, DUMONT Olivier, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MARTINI Matthieu, MERCK Fanny, MOYA Caroline, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, RUCH Thomas, ZEISSLOFF Christian, ZEISSLOFF Patricia
Absents : REYMUND Antoine qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, THIBAUT MEYER Sylvie, KOPFF Carole
Secrétaire de séance : JACOB Julie

5. OBJET : GEL DE L'APPLICATION DE L'INDICE NATIONAL DES FERMAGES ANNEE 2026

Les conseillers intéressés, Eric Burger et Carine Bauer, sortent de la salle.

Les communes du Bas-Rhin sont confrontées à une situation agricole particulièrement difficile en 2026, marquée par une sécheresse prolongée affectant directement les exploitations locales. Les conséquences de cet épisode climatique se traduisent par des pertes de rendement, des difficultés d'approvisionnement en fourrages et une dégradation significative de la situation économique des agriculteurs.

L'arrêté ministériel du 11 août 2026 établit l'indice national des fermages pour 2026 à la valeur de 127,04 soit une hausse de 3,23 % pour 2026. Un courrier en date du 8 octobre 2026, émanant du président de la FDSEA du Bas-Rhin et des Jeunes Agriculteurs sollicite la commune pour ne pas appliquer la hausse des fermages en 2026 pour les parcelles communales ;

Cette délibération vise donc à répondre à cette demande en gelant l'application de l'indice national des fermages pour l'année 2026 sur les parcelles communales, afin de soutenir les exploitations agricoles locales dans un contexte économique déjà fragilisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide** :

- de geler l'application de l'indice national des fermages pour l'année 2026 sur les parcelles communales louées dans le cadre de baux ruraux. En conséquence, le fermage applicable pour l'année 2026 sera maintenu à son niveau de 2025.

- Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ

MAIRIE DE BERSTETT Bas-Rhin

La secrétaire de séance

Julie JACOB

Accusé réception préfecture
067-216700344-20261117-20261711-05-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026